

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 4 mars 2019  
N° de dossier.: 115805.00202/10887

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

## PAR SDÉ/PAR MESSENGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques**  
**Dossier : R-4060-2018**

Chère consœur,

Après lecture des documents reçus, il apparaît qu'HQD n'a pas respecté l'ordonnance de la Régie, D-2019-023 (A-0010), par. 20 (réitérée en dispositif) concernant la réponse à notre question 4.2.1:

« [20] En conséquence, la Régie accueille partiellement la contestation à la réponse donnée à la DDR 4.2.1 de l'AQCIE et de la FCEI et ordonne au Distributeur de déposer l'analyse de caractérisation qu'il a effectuée à partir des données de consommation des BRCC recueillies entre novembre 2016 et avril 2018. » (Nos soulignements)

Tout ce que HQD a produit comme complément de réponse à la question 4.2.1 de la FCEI-AQCIE, c'est un graphique représentant l'appel de puissance, horaire des BRCC lors d'une journée froide d'hiver.

L'analyse des données dont le dépôt a été ordonné par la Régie permettrait notamment de constater la répartition des recharges aux BRCC sur une base quotidienne (jours ouvrables vs fins de semaine), sur une base mensuelle et saisonnière ainsi que les variations des temps de recharge sur une base saisonnière (toutes informations dont dispose HQD selon les réponses à nos questions 4.2 et 3.1 notamment).



# FASKEN

Nous demandons donc à la Régie de rappeler à HQD son obligation de répondre selon sa décision.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Turmel', written over the company name.

André Turmel

AT/lid

